

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

## RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### Mission

<b>RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10

### Programme 198

<b>RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE DES TRANSPORTS TERRESTRES</b>	<b>13</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	24

### Programme 197

<b>RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS</b>	<b>31</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	32
Objectifs et indicateurs de performance	33
Présentation des crédits	35
Justification au premier euro	38
Opérateurs	45

### Programme 195

<b>RÉGIMES DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS</b>	<b>51</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	52
Objectifs et indicateurs de performance	53
Présentation des crédits	56
Justification au premier euro	59



### MISSION

---

#### RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10

## BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission regroupe les subventions versées par l'État aux principaux régimes spéciaux de retraite (hors régimes de la fonction publique), au régime de retraite complémentaire des non-salariés agricoles et à un dispositif spécifique pour les conducteurs routiers. Plus en détail, il s'agit :

- des régimes de retraite dits « fermés » (qui n'accueillent plus de nouveaux affiliés) et en rapide déclin démographique (régime des mines qui ne compte plus qu'un nombre très réduit d'actifs, régimes de la SEITA, de la CRRFOM et de l'ORTF, cf. description *infra*) ;
- des régimes de retraite dits « ouverts » qui assurent la couverture vieillesse des agents sous statut dans deux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) de l'État (la SNCF et la RATP) ou pour une profession particulière (marins et non-salariés agricoles pour le seul régime complémentaire) ;
- du dispositif spécifique de congé de fin d'activité pour les conducteurs routiers (conducteurs de camions et d'autocars).

L'exécution 2019 de la mission « Régime sociaux et de retraite » a été marquée par un besoin de financement du programme 198 inférieur de 98 M€ au montant inscrit en loi de finances initiale pour 2019 (LFI 2019), provenant pour l'essentiel de la diminution du besoin de financement des branches vieillesse de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRP-SNCF) et de la Caisse de retraite et de prévoyance de la RATP (CRP RATP), en raison principalement d'un nombre de départs en retraite significativement moins important que prévu à la SNCF et à la RATP et du dynamisme non attendu des cotisations sociales.

Aussi, la loi n° 2019-1270 de finances rectificative pour 2019 a annulé 76,1 M€ de crédits initialement ouverts par la LFI 2019.

En outre, l'exécution du programme 197 s'est révélée plus importante que prévue, pour conforter la trésorerie de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), lequel gère les régimes de retraite et de sécurité sociale des marins. Ce besoin a été couvert par un décret de virement en provenance du programme 198 pour 9,9 M€.

Les résultats des indicateurs de performance de la mission sont globalement conformes aux objectifs fixés par le projet annuel de performances (PAP) pour 2019. C'est particulièrement le cas pour les indicateurs de gestion des caisses. Les coûts des régimes sont désormais maîtrisés en raison notamment de la signature de convention d'objectifs et de gestion (COG) avec les quatre principales caisses (CANSSM, CPRP-SNCF, CRP-RATP et ENIM).

### OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

#### OBJECTIF 1 : Optimiser la gestion des régimes

##### Indicateur 1.1 : Coût unitaire d'une primo-liquidation de pensions de retraite

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût unitaire d'une primo-liquidation de pensions de retraite	€	337	385	407	403	425	469



## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût moyen des primo-liquidations au sein des cinq principales caisses de la mission a augmenté de 26% par rapport à 2017. S'agissant de l'action de gestion la plus complexe du processus « retraite » qui mobilise des moyens incompressibles, la tendance haussière est appelée à se confirmer à l'avenir.

## Régimes sociaux et de retraite

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

## Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			
Prévision	4 077 499 521	4 077 499 521	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	4 163 492 800	4 163 492 800	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-85 993 279	-85 993 279	
Exécution	4 055 408 554	4 055 408 554	
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins			
Prévision	825 597 600	825 597 600	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	815 697 600	815 697 600	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	9 900 000	9 900 000	
Exécution	825 597 600	825 597 600	
195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers			
Prévision	1 305 149 953	1 305 149 953	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 305 149 953	1 305 149 953	
Exécution	1 305 149 953	1 305 149 953	
<b>Total Prévision</b>	<b>6 208 247 074</b>	<b>6 208 247 074</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>6 186 156 107</b>	<b>6 186 156 107</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 119 817 163 4 246 823 343	4 163 492 800 4 055 408 554	4 119 817 163 4 246 823 343	4 163 492 800 4 055 408 554
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 283 495 491 3 408 002 820	3 303 048 089 3 249 589 662	3 283 495 491 3 408 002 820	3 303 048 089 3 249 589 662
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	709 304 659 712 300 000	736 202 666 679 900 000	709 304 659 712 300 000	736 202 666 679 900 000
05 – Autres régimes	127 017 013 126 520 523	124 242 045 125 918 892	127 017 013 126 520 523	124 242 045 125 918 892
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	824 315 764 824 315 764	815 697 600 825 597 600	824 315 764 824 315 764	815 697 600 825 597 600
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	824 315 764 824 315 764	815 697 600 825 597 600	824 315 764 824 315 764	815 697 600 825 597 600
195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 388 087 516 1 376 813 975	1 305 149 953 1 305 149 953	1 388 087 516 1 376 813 975	1 305 149 953 1 305 149 953
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 177 431 263 1 167 908 410	1 101 475 046 1 101 475 046	1 177 431 263 1 167 908 410	1 101 475 046 1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA	153 348 211 152 000 000	146 914 555 147 387 488	153 348 211 152 000 000	146 914 555 147 387 488
04 – Caisse des retraites des régions ferroviaires d'outre-mer	2 138 042 1 765 565	1 620 352 1 186 419	2 138 042 1 765 565	1 620 352 1 186 419
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	170 000 140 000	140 000 101 000	170 000 140 000	140 000 101 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000

## Régimes sociaux et de retraite

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 119 817 163 4 246 823 343	4 163 492 800 4 055 408 554	4 119 817 163 4 246 823 343	4 163 492 800 4 055 408 554
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 119 817 163 4 246 823 343	4 163 492 800 4 055 408 554	4 119 817 163 4 246 823 343	4 163 492 800 4 055 408 554
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	824 315 764 824 315 764	815 697 600 825 597 600	824 315 764 824 315 764	815 697 600 825 597 600
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	11 142 241 11 133 423	10 674 026 10 674 026	11 142 241 11 133 423	10 674 026 10 674 026
Titre 6. Dépenses d'intervention	813 173 523 813 182 341	805 023 574 814 923 574	813 173 523 813 182 341	805 023 574 814 923 574
195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 388 087 516 1 376 813 975	1 305 149 953 1 305 149 953	1 388 087 516 1 376 813 975	1 305 149 953 1 305 149 953
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 388 087 516 1 376 813 975	1 305 149 953 1 305 149 953	1 388 087 516 1 376 813 975	1 305 149 953 1 305 149 953
<b>Total</b>	<b>6 332 220 443</b> <b>6 447 953 082</b>	<b>6 284 340 353</b> <b>6 186 156 107</b>	<b>6 332 220 443</b> <b>6 447 953 082</b>	<b>6 284 340 353</b> <b>6 186 156 107</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	11 142 241 11 133 423	10 674 026 10 674 026	11 142 241 11 133 423	10 674 026 10 674 026
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 321 078 202 6 436 819 659	6 273 666 327 6 175 482 081	6 321 078 202 6 436 819 659	6 273 666 327 6 175 482 081

### PROGRAMME 198

---

#### RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE DES TRANSPORTS TERRESTRES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	24

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marc PAPINUTTI

*Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer*

Responsable du programme n° 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Le programme « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » porte les dépenses de l'État découlant des engagements financiers de l'État envers des régimes spéciaux de retraite ou des dispositifs d'aide au départ spécifiques au secteur des transports terrestres. Ces obligations répondent à l'objectif de solidarité nationale au profit :

- de régimes spéciaux de retraite à la structure démographique déséquilibrée (agents du cadre permanent de la SNCF, agents du cadre permanent de la RATP) ;
- des conducteurs routiers (transport de marchandises et de voyageurs), pour lesquels des accords de branche ont créé le dispositif de congé de fin d'activité (CFA) auquel l'État s'est engagé à apporter une participation financière ;
- des régimes de retraite en extinction, ne disposant plus de cotisants (régimes de retraite d'anciens agents des chemins de fer et des transports urbains d'Afrique du Nord et d'outre-mer).

Aussi, le programme 198 comprend trois actions, présentant respectivement :

- la subvention au régime de retraite du personnel du cadre permanent de la SNCF (79,7 % des crédits inscrits en LFI) ;
- la subvention au régime de retraite du personnel du cadre permanent de la RATP (17,2 % des crédits) ;
- les subventions à d'autres régimes ou dispositifs de retraite du secteur des transports : congé de fin d'activité (CFA) des conducteurs routiers, pensions des anciens agents des chemins de fer d'Afrique du Nord et d'outre-mer et des anciens agents de certains chemins de fer secondaires (3,1 % des crédits).

L'État doit s'assurer de l'efficacité de l'organisation de ces régimes et de leur adaptation aux changements institutionnels qui s'imposent aux entreprises concernées. Cette obligation s'est illustrée au travers de la réforme des structures de gestion des régimes spéciaux de retraite des agents du cadre permanent de la RATP et de la SNCF. Compte tenu de l'entrée en vigueur des normes comptables internationales (international financial reporting standards - IFRS), il était nécessaire d'isoler les engagements de ces deux entreprises au titre des retraites de leurs agents. Ainsi la Caisse de retraite du personnel de la RATP (CRP RATP) et la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRP SNCF) ont été créées par les décrets du 26 décembre 2005 et du 7 mai 2007 respectivement, à partir des services auparavant directement intégrés dans ces entreprises.

L'État contribue à l'équilibre financier de ces régimes dans des proportions importantes. Il est donc le garant de la bonne utilisation des deniers publics et veille à la bonne gestion de ces régimes par les caisses de retraite et organismes concernés. Dans ce cadre, l'État conclut régulièrement des conventions d'objectifs et de gestion (COG) portant sur des périodes de quatre ans avec la CRP-RATP et la CPRP-SNCF. Le présent rapport annuel de performances, miroir du projet annuel de performances pour l'année 2018, reprend dans différents indicateurs du programme 198 certains indicateurs de performance prévus par ces COG.

L'obligation susmentionnée s'illustre également par la réforme de 2008 de plusieurs régimes spéciaux de retraite, dont ceux du personnel du cadre permanent de la RATP et du personnel du cadre permanent de la SNCF, destinée à rapprocher progressivement ces régimes spéciaux de celui de la fonction publique. Ainsi, plusieurs décrets de 2008 ont appliqué à ces régimes les mesures de la réforme des retraites de 2003 qui concernaient la fonction publique (augmentation de la durée d'assurance pour le taux plein, décote et surcote, etc.).

De même, la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 a été appliquée, par des décrets spécifiques, à ces mêmes régimes. La mesure d'augmentation de l'âge de départ prévue par cette réforme prend à ce titre effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de respecter le rythme de montée en charge prévu par la réforme de 2008.

Cette même loi de novembre 2010 a eu un effet immédiat sur les conducteurs routiers, salariés qui relèvent des régimes de retraite de droit commun, en particulier pour ce qui concerne le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans (report accéléré par l'article 88 de loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale). Ceci a conduit les partenaires sociaux à conclure l'accord du 30 mai 2011 portant adaptation des dispositions relatives aux congés de fin d'activité.

Les mesures générales de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ont été également appliquées aux régimes de retraite des personnels du cadre permanent de la SNCF et de la RATP selon les modalités définies par les décrets n° 2014-668 du 23 juin 2014 relatif au régime spécial de retraite du personnel de la RATP et n° 2014-772 du 27 juin 2014 relatif au régime spécial de retraite du personnel de la SNCF (hausse des cotisations et augmentation progressive de la durée d'assurance). Par ailleurs, en vertu de cette même loi, la revalorisation des pensions de retraite a été décalée au 1er octobre, à compter de l'année 2014, puis, en vertu de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, décalée au 1er janvier à compter du 1er janvier 2019.

La dernière évolution significative concernant ces régimes réside dans la mensualisation des pensions de retraite pour les retraités de la SNCF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (en application du décret n° 2015-539 du 15 mai 2015).

Les rapports d'activité des deux caisses de retraite retracent de manière détaillée la situation de ces régimes, les dernières évolutions et réformes et leurs impacts.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi</b>
INDICATEUR 1.1	Niveau des embauches de conducteurs en contrepartie des départs en CFA
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion</b>
INDICATEUR 2.1	Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies
INDICATEUR 2.2	Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
INDICATEUR 2.3	Taux de récupération des "indus"
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la RATP, avec un objectif d'efficacité de gestion</b>
INDICATEUR 3.1	Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies
INDICATEUR 3.2	Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
INDICATEUR 3.3	Taux de récupération des "indus"

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi

## INDICATEUR 1.1

Niveau des embauches de conducteurs en contrepartie des départs en CFA

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Départs en CFA sur la période (a)	Nb	2578	2 324	Sans objet	Sans objet	2193	Sans objet
Nombre de conducteurs embauchés au titre du CFA (b)	Nb	1907	1 745	Non déterminé	Non déterminé	1853	Non déterminé
Nombre de jeunes conducteurs embauchés au titre du CFA (c)	Nb	475	445	Non déterminé	Non déterminé	455	Non déterminé
Pourcentage de conducteurs embauchés par rapport au nombre de départs au titre du dispositif de CFA (ratio b/a)	%	74	75	85	85	84,5	85
Pourcentage de jeunes conducteurs embauchés par rapport au nombre total de conducteurs embauchés au titre du dispositif du CFA (ratio c/b)	%	25	26	25	25	24,55	27

## Commentaires techniques

Source des données : Groupe KLESIA, gestionnaire du dispositif de congé de fin d'activité (marchandises et voyageurs)

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les accords relatifs au dispositif CFA prévoient des embauches de jeunes conducteurs en contrepartie de l'entrée d'un conducteur senior dans le dispositif.

Ces contreparties d'embauche ne constituent toutefois pas le but premier du dispositif du CFA mais plutôt une disposition d'accompagnement.

Les accords du 11 mars 2014 portant aménagement du dispositif du congé de fin d'activité du transport de marchandises ont modifié les conditions en introduisant l'obligation du remplacement d'un salarié par un salarié cotisant au dispositif CFA dans le cadre des contreparties d'embauche. Les entreprises ont trois mois pour effectuer les contreparties d'embauche.

Le réalisé 2019 est conforme à la cible à atteindre, la légère différence de 0,5 point peut s'expliquer par l'évolution du nombre d'entrées en CFA qui dépend principalement de la démographie de la population des bénéficiaires (effectifs de conducteurs par tranches d'âges) mais également des variations de comportements des conducteurs liées à différents paramètres incidents (salaires liés à une activité économique très cyclique, stratégies personnelles de fin de carrière). Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999 sur les 35 748 dossiers concernant des départs en CFA, 35 215 embauches sont conformes au dispositif, soit 98,51 %.



**OBJECTIF 2**

Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion

**INDICATEUR 2.1**

Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de gestion (a)	M€	24,7	24,3	25,8	26,2	24,7	25,9
Volume des prestations servies (b)	M€	5 308,7	5 327,3	5364	5 311,10	5 307,90	5363
Ratio a/b	c€	0,47	0,46	0,48	0,49	0,47	0,48

**Commentaires techniques**Source des données : CPRPSNCFMode de calcul : rapport entre l'ensemble des coûts de gestion (dépenses de personnel, des services informatiques et d'entretien, frais d'administration générale ainsi que charges de trésorerie) et le montant de prestations (hors charges techniques, dotations aux provisions...).**INDICATEUR 2.2**

Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite	€	296	316	327	349	335	390

**Commentaires techniques**Source des données : CPRPSNCFMode de calcul : rapport entre les frais de personnel (coûts directs exprimés par la masse salariale) et le nombre de liquidations effectuées sur l'année.**INDICATEUR 2.3**

Taux de récupération des "indus"

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de récupération des "indus"	%	94	94	94	94	93	97
Montant total des indus récupérés	€	6840000	6 990 000	Non déterminé	Non déterminé	6 960 000	Non déterminé

**Commentaires techniques**Source des données : CPRPSNCFMode de calcul du taux de récupération des indus : nombre d'indus récupérés / nombre d'indus générés

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Indicateur 2.1 : dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies

Le ratio 2019 (résultat provisoire) s'établit à 0,47%, soit une légère baisse par rapport à la prévision (-4,1%) déterminée au mois de février 2019. Cet écart est lié à la baisse des coûts de gestion affectés au régime de retraite entre la prévision et le réalisé. En effet, la Caisse a constaté une diminution de ses charges de fonctionnement, et plus particulièrement, de sa masse salariale et de ses autres charges de fonctionnement. Ainsi, les hypothèses d'évolution de la masse salariale sont plus faibles dans le réalisé que dans la prévision 2019 (effectif et coût moyen agent). Par ailleurs, les charges de fonctionnement présentent une baisse par rapport à la prévision en lien notamment avec les économies faites par la Caisse et avec les reports à prévoir pour certaines charges non récurrentes (formations, prestations intellectuelles notamment) sur l'année 2020.

Le ratio 2019 est proche de celui de 2018 (0,47% en 2019 pour 0,46% en 2018). Cela est lié à la relative stabilité des coûts de gestion entre les deux années (hausse inférieure à 2%).

### Indicateur 2.2 : coût unitaire d'une primo-liquidation de pension de retraite

Il est à noter la grande sensibilité de cet indicateur par rapport aux comportements de départ en retraite.

Le coût unitaire d'une primo-liquidation de l'année 2019 (335 €) est plus faible que la prévision (349 €) de 4%. Cela est lié à la baisse de 11% de la masse salariale des agents affectés à la liquidation des pensions entre la prévision 2019 et le réalisé de la même année. Cet effet est, en partie, compensé par la diminution du nombre de primo-liquidations de 8%, passant de 8 600 à 7 900 entre la prévision et le réalisé 2019.

La baisse du numérateur est à rapprocher, principalement, de la variation des hypothèses d'évolution de la masse salariale entre la prévision et le réalisé 2019 et, dans une moindre mesure, de la diminution de l'effectif affecté au sous-processus.

Le niveau du coût unitaire 2019 est plus élevé que celui de 2018 en liaison avec la baisse du nombre de primo-liquidations de plus de 10% (7 900 en 2019 contre 8 900 en 2018). Cet effet est toutefois atténué par la baisse de la masse salariale de 5% en lien avec la diminution de l'effectif affecté au sous processus liquidation et la réduction de certaines cotisations conformément à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2019.

Formule de calcul :

Numérateur : masse salariale des agents affectés au sous processus liquidation. En prévision, la masse salariale est déterminée à partir du produit de l'effectif affecté au sous processus liquidation et d'un coût moyen agent.

Dénominateur : nombre total de pensions mises en paiement, droits directs + réversions.

### Indicateur 2.3 : taux de récupération des « indus »

Le niveau de résultat de l'année 2019 (93%) est relativement proche des taux de récupération constatés en 2017 et 2018. La valeur de 94% est retenue en prévisionnel sur la période 2020-2023.

Il est important de noter que la cause principale des indus ne résulte pas d'erreurs de liquidation, mais des décès dont la Caisse n'avait pas connaissance au moment du paiement d'avance des pensions (92 % des indus).

Les montants ayant permis d'obtenir le taux 2019 sont :

- Montant des indus détectés en 2018 : 7,52 M€
- Montant des recouvrements relatifs à ces indus intervenus en 2018 et 2019 : 6,96 M€
- Taux de récupération : 93%

**OBJECTIF 3**

Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la RATP, avec un objectif d'efficacité de gestion

**INDICATEUR 3.1**

Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de gestion (a)	M€	4.64	4,88 (provisoire)	5,84	4,90	4,90	5,75
Volume des prestations servies (b)	M€	1124	1 169	1211	1 210	1 169	1 228
Ratio a/b	c€	0.41	0,42	0,482	0,4	0,42	0,461

**Commentaires techniques**Source des données : CRPRATPMode de calcul : rapport entre les frais de personnel, d'exploitation, d'informatique et de communication propres à la caisse et le volume des prestations servies (charges de pensions et de compensation).**INDICATEUR 3.2**

Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite	€	237	271	368	368	368	365

**Commentaires techniques**Source des données : CRPRATPMode de calcul : rapport entre les frais de personnel affecté à la production (coûts directs exprimés par la masse salariale) et le nombre de liquidations effectuées dans l'année.**INDICATEUR 3.3**

Taux de récupération des "indus"

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de récupération des "indus"	%	71	94	74	74	82	75
Montant total des indus récupérés	€	18 543,81	124 458	Non déterminé	Non déterminé	72 633,53	Non déterminé

**Commentaires techniques**Source des données : CRPRATPMode de calcul du taux de récupération des indus : nombre d'indus récupérés / nombre d'indus générés

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Indicateur 3.1 : dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies

En ce qui concerne le calcul du coût de gestion, il est nécessaire de préciser qu'à partir de 2017, les dotations aux amortissements des immobilisations ne sont plus utilisées en tant que subventions d'investissement pour financer la refonte du système d'information des usagers, contrairement aux exercices précédents. Le ratio de dépenses de gestion doit donc être apprécié en ce sens.

L'évolution du ratio peut s'expliquer par une baisse des coûts de fonctionnement et de personnels de la caisse en lien avec un volume de prestations servies moindre que celui projeté pour 2019.

La baisse des coûts de fonctionnement peut s'expliquer notamment par une meilleure maîtrise des dépenses de travaux et prestations informatiques et de frais postaux.

Concernant les frais de personnels, la caisse a connu un départ en retraite et la fin de 6 contrats partiellement renouvelés.

### Indicateur 3.2 : coût unitaire d'une primo-liquidation de pension de retraite

Les données 2019 ne sont pas disponibles.

La CRP RATP, suivant les préconisations de la direction de la sécurité sociale, a fait évoluer sa comptabilité analytique et a commencé à mesurer de manière plus rigoureuse et précise les coûts afférents à la seule activité de primo liquidation d'une pension, contrairement aux chiffres remontés les années précédentes.

La caisse a exclu des modalités de calcul ce qui ne relève pas d'une primo liquidation au sens littéral (mise à jour de dossier, réversion, attribution postérieure d'avantages familiaux, accueil téléphonique...).

Il existe donc une rupture marquée avec les données des années antérieures qui ne permet pas une comparaison efficace.

Il faut souligner que ces nouvelles modalités de calcul permettent d'obtenir un indicateur plus pertinent au regard de son objectif.

Le coût unitaire d'une primo-liquidation de pension de retraite pour 2019 serait de 55€ , la cible à atteindre pour 2020 serait de 59€.

### Indicateur 3.3 : taux de récupération des indus

La COG 2017-2020 a établi un taux minimum de récupération de 74 % pour l'année 2019. La réalisation s'est élevée à 82 %.

En tout état de cause, un taux d'atteinte de 100 % pour cet indicateur n'est pas possible pour deux raisons :

- dans certains cas, les coûts de recouvrement excéderaient la créance, il est donc choisi de l'abandonner ;
- la caisse est parfois dans l'impossibilité de recouvrer la créance (insolvabilité, décès ou disparition du débiteur...) et doit donc l'abandonner.

Par ailleurs, la caisse ne fait pas de prévisions sur le montant des indus.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 303 048 089 3 249 589 662	<b>3 303 048 089</b> <b>3 249 589 662</b>	3 303 048 089
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	736 202 666 679 900 000	<b>736 202 666</b> <b>679 900 000</b>	736 202 666
05 – Autres régimes	124 242 045 125 918 892	<b>124 242 045</b> <b>125 918 892</b>	124 242 045
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-85 993 279	-85 993 279	
Total des AE ouvertes	4 077 499 521	4 077 499 521	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>4 055 408 554</b>	<b>4 055 408 554</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 303 048 089 3 249 589 662	<b>3 303 048 089</b> <b>3 249 589 662</b>	3 303 048 089
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	736 202 666 679 900 000	<b>736 202 666</b> <b>679 900 000</b>	736 202 666
05 – Autres régimes	124 242 045 125 918 892	<b>124 242 045</b> <b>125 918 892</b>	124 242 045
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-85 993 279	-85 993 279	
Total des CP ouverts	4 077 499 521	4 077 499 521	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>4 055 408 554</b>	<b>4 055 408 554</b>	

## Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 283 495 491 3 408 002 820	3 283 495 491	3 283 495 491 3 408 002 820
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	709 304 659 712 300 000	709 304 659	709 304 659 712 300 000
05 – Autres régimes	127 017 013 126 520 523	127 017 013	127 017 013 126 520 523
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 119 817 163</b>	<b>4 119 817 163</b>	<b>4 119 817 163</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>4 246 823 343</b>		<b>4 246 823 343</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 283 495 491 3 408 002 820	3 283 495 491	3 283 495 491 3 408 002 820
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	709 304 659 712 300 000	709 304 659	709 304 659 712 300 000
05 – Autres régimes	127 017 013 126 520 523	127 017 013	127 017 013 126 520 523
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 119 817 163</b>	<b>4 119 817 163</b>	<b>4 119 817 163</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>4 246 823 343</b>		<b>4 246 823 343</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>4 246 823 343</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 055 408 554</b>	<b>4 246 823 343</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 055 408 554</b>
Transferts aux ménages		122 242 045			122 242 045	
Transferts aux autres collectivités	4 246 823 343	4 041 250 755	4 055 408 554	4 246 823 343	4 041 250 755	4 055 408 554
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>4 163 492 800</b>			<b>4 163 492 800</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-85 993 279			-85 993 279	
<b>Total*</b>	<b>4 246 823 343</b>	<b>4 077 499 521</b>	<b>4 055 408 554</b>	<b>4 246 823 343</b>	<b>4 077 499 521</b>	<b>4 055 408 554</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019						9 900 000		9 900 000
<b>Total</b>						<b>9 900 000</b>		<b>9 900 000</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						76 093 279		76 093 279
<b>Total</b>						<b>76 093 279</b>		<b>76 093 279</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>						<b>85 993 279</b>		<b>85 993 279</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF		3 303 048 089 3 249 589 662	3 303 048 089 3 249 589 662		3 303 048 089 3 249 589 662	3 303 048 089 3 249 589 662
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP		736 202 666 679 900 000	736 202 666 679 900 000		736 202 666 679 900 000	736 202 666 679 900 000
05 – Autres régimes		124 242 045 125 918 892	124 242 045 125 918 892		124 242 045 125 918 892	124 242 045 125 918 892
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>		<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-85 993 279	-85 993 279		-85 993 279	-85 993 279
Total des crédits ouverts		4 077 499 521	4 077 499 521		4 077 499 521	4 077 499 521
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>4 055 408 554</b>	<b>4 055 408 554</b>		<b>4 055 408 554</b>	<b>4 055 408 554</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+22 090 967	+22 090 967		+22 090 967	+22 090 967

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	4 163 492 800	4 163 492 800	0	4 163 492 800	4 163 492 800
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>0</b>	<b>4 163 492 800</b>	<b>4 163 492 800</b>

La gestion 2019 du programme 198 a donné lieu à un décret de transfert ainsi qu'à une annulation de crédits en loi de finances rectificative pour 2019 pour un montant total de 85 993 279 € :

- le décret n° 2019-1278 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits de 9 900 000 € en AE et CP du programme 198 vers le programme 197 « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins ».
- la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 76 093 279 € en AE et CP sur le programme 198.



## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'exécution 2019 du programme 198 a donné lieu à un décret de virement ainsi qu'à une annulation de crédits en loi de finances rectificative pour 2019 :

- le décret n° 2019- 1278 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits annule 9,9 M€ en AE et en CP sur le programme 198 et les ouvre pour un montant identique sur le programme 197 ;
- la loi n° 2019-1270 de finances rectificative pour 2019 a annulé 76,1 M€ de crédits (AE/CP) initialement ouverts sur le programme.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	124 904 784	124 904 784	0	124 904 784	124 904 784
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>124 904 784</b>	<b>124 904 784</b>	<b>0</b>	<b>124 904 784</b>	<b>124 904 784</b>

Levée de la réserve de précaution d'un montant de 48 811 505 € suite à tamponné du 18 novembre 2019 en vue de la fin de gestion.

Levée de la réserve de précaution d'un montant de 76 093 279 € suite à la LFR du 2 décembre 2019.

## Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>4 077 499 521</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>4 077 499 521</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>4 055 408 554</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>4 055 408 554</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>22 090 967</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>4 055 408 554</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>4 055 408 554</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>4 055 408 554</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## Action 03

## Régime de retraite du personnel de la SNCF

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		3 303 048 089	<b>3 303 048 089</b>		3 249 589 662	<b>3 249 589 662</b>
Crédits de paiement		3 303 048 089	<b>3 303 048 089</b>		3 249 589 662	<b>3 249 589 662</b>

La Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRP-SNCF) porte tous les flux financiers relatifs à la branche vieillesse du régime de retraite du personnel du cadre permanent de la SNCF. La contribution de l'État, qui permet d'assurer l'équilibre du régime de retraite, est versée directement à la CPRP-SNCF par le biais de l'action 03 du programme 198.

En 2019, 3 216,3 M€ ont servi à financer des charges de pensions courantes et 3,3 M€ à solder la dette contractée par l'État vis-à-vis de la CPRP-SNCF dans le cadre du dénouement du contentieux relatif au taux employeur « T1 », soit un total de 3 219,6 M€.

Au 31 décembre 2019, le solde entre le besoin prévisionnel de contribution d'équilibre 2019 de 3 219,6 M€ et les acomptes reçus d'un montant de 3 249,6 M€, s'élèvera de manière prévisionnelle à 30 M€ en faveur de l'Etat.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 303 048 089	3 249 589 662	3 303 048 089	3 249 589 662
Transferts aux autres collectivités	3 303 048 089	3 249 589 662	3 303 048 089	3 249 589 662
<b>Total</b>	<b>3 303 048 089</b>	<b>3 249 589 662</b>	<b>3 303 048 089</b>	<b>3 249 589 662</b>

Le montant de la dotation d'équilibre versée par l'État est calculé sur la base du compte de résultat prévisionnel de la caisse figurant ci-dessous. Les charges de pensions et les produits de cotisations sont les éléments principaux de ce compte de résultat.

Ces chiffres donnés en millions d'euros sont arrondis. A ce stade, l'exécution 2019 est provisoire

## Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Charges en M€	LFI 2019	Exécution 2019	Exécution - LFI	Produits en M€	LFI 2019	Exécution 2019	Exécution - LFI
Pensions	5 336,52	5 307,91	-28,61	Cotisations	2 051,64	2 093,25	41,61
Gestion administrative	24,80	24,71	-0,09	Compensations et autres	6,00	19,00	13,00
Charges financières	0,00	0,10	0,10	Produits financiers et divers	0,60	0,60	0,00
Allocation ASVI (1)	0,00	0,30	0,30	Contribution ASVI (1)	0,00	0,30	0,30
Autres charges (compensation)	0,00	0,07	0,07	Subvention d'État	3 303,05	3 219,60	-83,45
<b>Total charges</b>	<b>5 361,3</b>	<b>5 333,1</b>	<b>-28,23</b>	<b>Total produits</b>	<b>5 361,3</b>	<b>5 332,8</b>	<b>-28,54</b>

(1) ASVI : allocation supplémentaire vieillesse et invalidité.

Le besoin de financement légèrement inférieur par rapport aux crédits ouverts en loi de finances pour 2019 s'explique par des perspectives de départs en retraite en 2019 inférieurs aux prévisions, ce qui limite l'augmentation de la masse des pensions, et par une hausse du produit des cotisations.

Le nombre de départs en retraite réellement constatés en 2019 s'élève à près de 4 150 tandis que la prévision initiale 2019 établie en mai 2018 tenait compte d'une estimation de 4 500 environ. La baisse du nombre de départs de 8% est liée à l'évolution des comportements de départs en retraite de certaines générations entre la prévision et la réalisation.

L'augmentation de cotisations liée à la hausse des taux T1 et T2 entre 2018 et 2019 est de 68,2 M€. Cette augmentation correspond à :

- la hausse du taux de cotisation T1 entre 2018 et 2019 pour 34,8 M€,
- la régularisation de cotisations au titre du taux T1 définitif 2018 établi par la Caisse, pour 27,2 M€,
- la hausse du taux de cotisation T2 de 6,2 M€.

## Action 04

## Régime de retraite du personnel de la RATP

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		736 202 666	<b>736 202 666</b>		679 900 000	<b>679 900 000</b>
Crédits de paiement		736 202 666	<b>736 202 666</b>		679 900 000	<b>679 900 000</b>

La Caisse de retraite du personnel de la Régie autonome des transports parisiens (CRP-RATP) porte tous les flux financiers relatifs au régime de retraite du personnel du cadre permanent de la RATP.

La contribution de l'État, qui permet d'assurer l'équilibre du régime de retraite, est versée directement à la CRP-RATP par le biais de l'action 04 du programme 198.

Le montant indiqué pour la subvention de l'État (679,9 M€) correspond aux besoins d'équilibre du régime.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	736 202 666	679 900 000	736 202 666	679 900 000
Transferts aux autres collectivités	736 202 666	679 900 000	736 202 666	679 900 000
<b>Total</b>	<b>736 202 666</b>	<b>679 900 000</b>	<b>736 202 666</b>	<b>679 900 000</b>

Les crédits inscrits sur cette action financent la dotation d'équilibre versée par l'État à la caisse de retraites du personnel de la RATP. Le montant de cette subvention est calculé sur la base du compte de résultat prévisionnel de la caisse figurant ci-dessous. Les charges de pensions et les produits de cotisations sont les éléments principaux de ce compte de résultat.

En exécution, une forte décreue du nombre de départs en retraite combinée à une évolution à la hausse des taux de cotisations (patronal et salarial) en raison notamment du rehaussement du taux salarial et une modification des modalités de fixation du taux patronal, expliquent la sous-consommation constatée.

Charges en M€	LFI 2019	Exécution 2019	Ecart	Produits en M€	LFI 2019	Exécution 2019	Ecart
Prestations légales	1169	1168,60	-0,40	Cotisations et contributions	497	498,60	1,60
Autres charges	0	0,10	0,10	Subvention Etat	736,2	679,90	-56,30
Compensation démographique	32	30,00	-2,00	Autres produits	1,3	1,40	0,10
<b>Total charges</b>	<b>1201</b>	<b>1198,7</b>	<b>-2,3</b>	<b>Total produits</b>	<b>1234,5</b>	<b>1179,9</b>	<b>-54,6</b>

## Action 05

## Autres régimes

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		124 242 045	<b>124 242 045</b>		125 918 892	<b>125 918 892</b>
Crédits de paiement		124 242 045	<b>124 242 045</b>		125 918 892	<b>125 918 892</b>

L'État subventionne, par le biais de l'action 05 du programme 198, deux dispositifs d'aide au départ à la retraite spécifique au secteur des transports terrestres et plusieurs petits régimes de retraite en voie d'extinction :

- le congé de fin d'activité des conducteurs routiers (CFA) ;
- le complément de pension des conducteurs routiers (CARCEPT) ;
- les pensions des anciens agents des chemins de fer d'Afrique du Nord et d'outre-mer ;
- les pensions de certains anciens agents des chemins de fer secondaires via l'ancienne Caisse autonome mutuelle de retraite (CAMR).

## Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	124 242 045	125 918 892	124 242 045	125 918 892
Transferts aux ménages	122 242 045		122 242 045	
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	125 918 892	2 000 000	125 918 892
<b>Total</b>	<b>124 242 045</b>	<b>125 918 892</b>	<b>124 242 045</b>	<b>125 918 892</b>

Une moindre consommation de 905 175€ est constatée pour les compléments de pension des conducteurs routiers (CARCEPT), les régimes d'outre-mer et les chemins de fer locaux gérés par la CNAV.

Les crédits destinés aux pensions garanties des anciens agents des chemins de fer d'Afrique (Afrique du Nord, Niger-Méditerranée, réseau franco-éthiopien) et des autres régimes en extinction (chemin de fer de La Mure et Transports en commun de la région lyonnaise) ainsi que les compléments de pension de la CARCEPT sont calculés sur la base de prévisions démographiques qui peuvent expliquer cette variation entre les prévisions et la réalisation.

Cette sous-consommation a notamment permis d'absorber partiellement le besoin de financement supplémentaire sur le dispositif de congés de fin d'activité (de 2,58M€), cette sous-action a bénéficié d'une fongibilité interne.

Programme 198	LFI 2019	Exécution	Différence LFI/Exécution
Pensions des anciens agents des chemins de fer d'Afrique du Nord et d'outre-mer	26 822 488	26 470 208	352 280
Pensions de certains anciens agents des chemins de fer secondaires via l'ancienne Caisse autonome mutuelle de retraite (CAMR)	32 542	24 973	7 568
Congé de fin d'activité des conducteurs routiers	95 387 015	97 969 037	-2 582 022
Complément de pension des conducteurs routiers	2 000 000	1 454 673	545 327

Concernant le congé de fin d'activité (CFA) des conducteurs routiers, la dynamique du dispositif et son besoin de financement dépendent de l'évolution démographique, des comportements individuels des conducteurs, des clés de répartition État/partenaires sociaux prévues par l'accord du 30 mai 2011 et de la prise en charge des « carrières longues », dont les effets n'ont pu être complètement anticipés.

Il n'existe aucune base démographique qui permette d'établir des prévisions fiables sur le nombre d'entrées annuelles dans le CFA. Par ailleurs, l'AGECFA et le FONGECFA ne disposent plus de cadences historiques stables depuis l'accord du 30 mai 2011 pour pouvoir anticiper correctement les entrées dans le dispositif. Les comportements des conducteurs routiers dépendent quant à eux de facteurs individuels (stratégies personnelles de fin de carrière) et du contexte économique (variabilité des salaires liée à une activité économique très cyclique). Enfin, les différentes réformes ont entraîné des variations importantes dans le nombre d'entrées en CFA.

En 2019, le nombre d'entrées dans le dispositif s'élève à 2 193.

### PROGRAMME 197

---

#### RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	32
Objectifs et indicateurs de performance	33
Présentation des crédits	35
Justification au premier euro	38
Opérateurs	45

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Thierry COQUIL

Directeur des affaires maritimes

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

L'objectif général poursuivi par le programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » est identique à celui de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) qui, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'utilisateur (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable. Le statut de l'Enim est organisé par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la mer, du budget et de la sécurité sociale, et son siège est localisé à Périgny depuis 2012.

En 2019, l'Enim a poursuivi la maîtrise de la qualité des prestations de services, et d'efficience de ses dépenses de prestations, conformément aux objectifs de sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2016-2020.

Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L. 711-1 du code de la sécurité sociale, pour lequel le programme 197, principal contributeur aux ressources de l'établissement, verse une subvention pour charges de service public de gestion au gestionnaire du régime (Enim), ainsi qu'une subvention participant au financement des pensions et des dispositifs d'action sociale en lien avec le risque vieillesse. Le régime social offre une protection contre le risque vieillesse assuré par la Caisse de retraites des marins régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de la pêche et de la plaisance, et il assure également la couverture des risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurés par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié. L'Enim développe en complément une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer. L'Enim est enfin en charge de la liquidation et du recouvrement des cotisations des marins et armateurs. Cette dernière activité a toutefois vocation à être transférée à l'ACOSS dans les prochaines années.

L'Enim a disposé en 2019, en tant qu'établissement public, d'un budget d'environ 1,55 milliard d'euros, dont plus de la moitié a été apportée par la subvention versée par l'État via le programme 197. Les dépenses de l'établissement sont constituées à plus de 97 % de dépenses de prestations obligatoires (pensions, remboursements maladie). La structure de ces dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent pas à l'Enim d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution, celle-ci dépend des tendances et de l'évolution de la population des actifs et des ayants droits, ainsi que de facteurs extérieurs tel que le taux de revalorisation des pensions.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### OBJECTIF 1

#### Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR 1.1	Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite
INDICATEUR 1.2	Dépenses de gestion pour 1 € de pension
INDICATEUR 1.3	Taux de recouvrement « global »



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Optimiser le régime de protection sociale des marins

## INDICATEUR 1.1

Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	734	718	724	711	767	705

## Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003. La méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapportées au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

## INDICATEUR 1.2

Dépenses de gestion pour 1 € de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coûts de gestion (a)	M€	8,52	9,3	8,44	9,4	9,6	8,28
Volume de prestations servies (b)	M€	1044	1035	1033	1027	1018,1	1025
Ratio (a/b)	c€	0,82	0,9	0,82	0,91	0,94	0,81

## Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement.

## INDICATEUR 1.3

Taux de recouvrement « global »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Échéance : 3 mois	%	97,8	96	95	94*	93*	95,5
Échéance : 1 an	%	99	99,3	98,5	99,3	99,1	99

### Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer, compte tenu des situations particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut exclusivement porté sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'Enim. Le taux de réalisation à 1 an pour l'année N est une prévision, l'analyse comptable des données sera effective au 31 décembre de l'année N+1.

\*A compter de 2019, le département recouvrement rend compte du taux de recouvrement 15 jours après la date limite de paiement. La prévision actualisée 2019 inscrite au PAP 2020 présente ainsi une donnée à échéance 1 mois. Cet indicateur qui concerne la France métropolitaine uniquement, permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant pour l'essentiel de dépenses sociales et obligatoires, l'Enim, comme tout organisme gestionnaire, ne dispose pas de réelles marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses dont il a la charge. Il contrôle ses coûts de gestion en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels. Les coûts de gestion présentent une élasticité moindre que les dépenses techniques. Cette réalité comptable explique la dégradation conjoncturelle des indicateurs sans que le service rendu aux marins n'ait été dégradé.

Les deux premiers indicateurs de cet objectif sont donc déclinés autour de la maîtrise des coûts de gestion en présentant des coûts unitaires de gestion ou bien le rapport entre les moyens mis en œuvre et les services rendus.

- Pour l'indicateur 1.1, le coût unitaire sur l'exercice 2019 est supérieur à la prévision du fait d'une diminution du nombre de primo-liquidations plus importante qu'initialement prévue (le nombre de pensions concédées ayant fait l'objet d'un paiement dans l'année diminue de 7%). Parallèlement, la ventilation des dépenses par branche induit une augmentation de 1,5 % des coûts affectés à la liquidation des pensions de retraites. À noter, toutefois, que cet indicateur repose sur un nombre de primo-liquidations et d'un effectif dédié à cette activité limités.
- Pour l'indicateur 1.2, le montant des coûts de gestion présente une augmentation du fait d'une accélération des projets informatiques, qui reste toutefois compatible avec la trajectoire financière globale de la COG. Il convient de mentionner que cet indicateur prend en compte dans les dépenses de gestion, celles liées à l'émission et au recouvrement des cotisations des armateurs alors que cette activité est assurée par l'URSSAF dans les autres régimes. Par conséquent, le résultat est difficilement comparable avec celui des autres organismes. On observe parallèlement une diminution des dépenses techniques de 2,6% par rapport à 2018. Le ratio est exprimé en centimes d'euros (0,94 centime d'euro pour 1 euro de prestation versée).
- Pour l'indicateur 1.3, le taux de recouvrement sur exercice précédent s'élève à 99,14 % au 31 décembre 2019 contre 99,33% au 31 décembre 2018. Cette baisse s'explique par l'augmentation du volume des créances faisant l'objet d'une procédure collective (ouverture de procédures collectives pour un montant total de 641 285,72 € en 2019 contre 95 999,77 € en 2018). Le taux de recouvrement à 3 mois n'est plus suivi. L'échéance à 1 mois fait en revanche l'objet d'un suivi : le taux de recouvrement atteint 93% et est stable par rapport à 2018. En complément, la réalisation à 1 mois s'élevait à 90% en 2017.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026 10 674 026	805 023 574 814 923 574	815 697 600 825 597 600	815 697 600
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>10 674 026</b>	<b>805 023 574</b>	<b>815 697 600</b>	<b>815 697 600</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+9 900 000	+9 900 000	
Total des AE ouvertes		825 597 600	825 597 600	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>10 674 026</b>	<b>814 923 574</b>	<b>825 597 600</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026 10 674 026	805 023 574 814 923 574	815 697 600 825 597 600	815 697 600
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 674 026</b>	<b>805 023 574</b>	<b>815 697 600</b>	<b>815 697 600</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+9 900 000	+9 900 000	
Total des CP ouverts		825 597 600	825 597 600	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>10 674 026</b>	<b>814 923 574</b>	<b>825 597 600</b>	

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	11 142 241 11 133 423	813 173 523 813 182 341	824 315 764	824 315 764 824 315 764
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>11 142 241</b>	<b>813 173 523</b>	<b>824 315 764</b>	<b>824 315 764</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>11 133 423</b>	<b>813 182 341</b>		<b>824 315 764</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	11 142 241 11 133 423	813 173 523 813 182 341	824 315 764	824 315 764 824 315 764
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>11 142 241</b>	<b>813 173 523</b>	<b>824 315 764</b>	<b>824 315 764</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>11 133 423</b>	<b>813 182 341</b>		<b>824 315 764</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 133 423</b>	<b>10 674 026</b>	<b>10 674 026</b>	<b>11 133 423</b>	<b>10 674 026</b>	<b>10 674 026</b>
Subventions pour charges de service public	11 133 423	10 674 026	10 674 026	11 133 423	10 674 026	10 674 026
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>813 182 341</b>	<b>805 023 574</b>	<b>814 923 574</b>	<b>813 182 341</b>	<b>805 023 574</b>	<b>814 923 574</b>
Transferts aux ménages		805 023 574			805 023 574	
Transferts aux autres collectivités	813 182 341		814 923 574	813 182 341		814 923 574
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>815 697 600</b>			<b>815 697 600</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+9 900 000			+9 900 000	
<b>Total*</b>	<b>824 315 764</b>	<b>825 597 600</b>	<b>825 597 600</b>	<b>824 315 764</b>	<b>825 597 600</b>	<b>825 597 600</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019		9 900 000		9 900 000				
<b>Total</b>		<b>9 900 000</b>		<b>9 900 000</b>				

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>9 900 000</b>		<b>9 900 000</b>				

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		815 697 600 825 597 600	815 697 600 825 597 600		815 697 600 825 597 600	815 697 600 825 597 600
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>815 697 600</b>	<b>815 697 600</b>		<b>815 697 600</b>	<b>815 697 600</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+9 900 000	+9 900 000		+9 900 000	+9 900 000
Total des crédits ouverts		825 597 600	825 597 600		825 597 600	825 597 600
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>825 597 600</b>	<b>825 597 600</b>		<b>825 597 600</b>	<b>825 597 600</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	815 697 600	815 697 600	0	815 697 600	815 697 600
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>815 697 600</b>	<b>815 697 600</b>	<b>0</b>	<b>815 697 600</b>	<b>815 697 600</b>

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'a été réalisée en 2019.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Un décret portant virement de crédits (n°2019-1278 du 3 décembre 2019) a annulé des crédits sur le programme 198 et crédité le programme 197 pour permettre de couvrir le versement de prestations de l'ENIM et abonder la trésorerie limitée de l'établissement.

De plus, le total de la réserve de précaution a été dégelé sur le programme 197, soit 24.313.925 € en AE et en CP.

## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	24 313 925	24 313 925	0	24 313 925	24 313 925
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>24 313 925</b>	<b>24 313 925</b>	<b>0</b>	<b>24 313 925</b>	<b>24 313 925</b>

La mise en réserve initiale, de 3% sur les crédits ouverts du programme, s'est élevée à 24 313 925 €. Elle a été entièrement mobilisée afin de permettre le paiement des pensions de retraite du mois de décembre.

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>825 597 600</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>825 597 600</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>825 597 600</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>825 597 600</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>825 597 600</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>825 597 600</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>825 597 600</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR



## JUSTIFICATION PAR ACTION

## Action 01

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		815 697 600	<b>815 697 600</b>		825 597 600	<b>825 597 600</b>
Crédits de paiement		815 697 600	<b>815 697 600</b>		825 597 600	<b>825 597 600</b>

En tant que régime de retraite des marins, l'Enim sert des pensions de retraites après les avoir liquidées en calculant les durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants-droit de la métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, qui sont liquidées et mises en paiement par le centre des pensions situé à Paimpol. De même, l'Enim liquide et recouvre les cotisations « retraite » des marins et armateurs. Il bénéficie également de compensations, transferts, prises en charge de cotisations par l'État et produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime.

En 2019, les versements de l'Enim ont concerné 109 984 pensions de retraite (111 319 en 2018) et se sont élevés à 1 018 M€ (1 035 M€ en 2018). Au regard de cet enjeu, l'action 01 du programme 197 a apporté 825,6 M€ de recettes, soit 81 % du coût des pensions versées. Les autres ressources de l'Enim ont été les cotisations de sécurité sociale et les compensations d'exonérations (145,5 M€, à un niveau comparable à 2018 – représentant plus de 13 % des recettes de la branche), la compensation généralisée vieillesse (75 M€) et les remboursements du Fonds Solidarité Vieillesse du coût de certains dispositifs de solidarité (2,9 M€), ainsi que d'autres recettes plus limitées.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 674 026	10 674 026	10 674 026	10 674 026
Subventions pour charges de service public	10 674 026	10 674 026	10 674 026	10 674 026
Titre 6 : Dépenses d'intervention	805 023 574	814 923 574	805 023 574	814 923 574
Transferts aux ménages	805 023 574		805 023 574	
Transferts aux autres collectivités		814 923 574		814 923 574
<b>Total</b>	<b>815 697 600</b>	<b>825 597 600</b>	<b>815 697 600</b>	<b>825 597 600</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme pour l'Enim a été en 2019 de 10,67 M€ (11,13 M€ en 2018), et n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses de gestion de la branche vieillesse, très légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent (11M€ en 2019 contre 10,64 M€ en 2018). Cet écart est imputable au fonctionnement informatique dont certaines dépenses qui devaient initialement être réalisées en investissement sont dorénavant réalisées en fonctionnement afin d'adapter la stratégie d'achat sur les segments informatiques au regard du niveau de maturité des projets et des offres du marché. Cela traduit, par ailleurs, une accélération dans l'avancement des projets informatiques par rapport à l'exercice précédent. Les charges de personnel de l'établissement sont en revanche globalement en diminution avec 19,4 M€ contre 19,8 M€ en 2018, conformément aux orientations de la COG.

Ainsi, la tendance des dépenses de gestion de l'Enim s'inscrit pleinement dans les objectifs de la nouvelle COG qui prévoyait de contraindre les dépenses de fonctionnement dès 2017 :

- la masse salariale des personnels pour la branche vieillesse a été de 6,8 M€ en 2019 (6,8 M€ en 2018), elle représente le poste de dépenses de gestion le plus élevé de la branche (62,5 % du total) (1) ;
- les dépenses de logistique pour 1,3 M€ (contre 1,27 M€ en 2018) en légère hausse (2) ;
- les dépenses informatiques sont en hausse à 1,4 M€ (contre 1,2 M€ en 2018) pour les raisons mentionnées supra, c'est-à-dire, l'accélération donnée aux projets informatiques.

Les dotations aux amortissements à 1,4 M€ sont en légères hausse par rapport à l'exercice précédent.

*(1) - Part des dépenses de personnels dédiés à la branche d'activité vieillesse dont le centre des pensions de Paimpol, 50% pour le centre de cotisations des marins et des armateurs et le coût du personnel support au prorata du poids des personnels dédiés à la branche sur l'effectif total.*

*(2) - Au prorata des dépenses totales selon le poids des personnels sur l'effectif total dès lors qu'il n'est pas possible de rattacher une dépense à l'activité.*

## DÉPENSES D'INTERVENTION

La subvention transférée à l'Enim par le programme 197 vise à apporter un soutien financier aux pensions versées aux ayants-droits du régime spécial. Les caractéristiques démographiques représentent ainsi les principaux déterminants de la budgétisation de la subvention.

Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes, et sur des hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions.

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel avec 30 805 actifs cotisants (1) (30 888 en 2018), et 109 984 pensions versées (2) (111 319 en 2018). Le nombre global des pensions diminue de manière continue (-3,62 %) sur la période 2015-2019 (dont -2,20 % pour les pensions de droit direct).

Pour 2019, le niveau moyen des pensions est de 11 308 € pour les pensions de droit direct et de 6 077 € pour les pensions de droit dérivé. Pour 2018, ce dernier se situait à 11 375 € pour les pensions de droit direct, et à 6 106 € pour les pensions de réversion.

Le déficit constaté de la branche vieillesse après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes) est couvert par la subvention versée par l'État (P197) au titre des pensions. Cette subvention s'est établie en 2019 à 814,9 M€ (contre 813,2 M€ en 2018), pour des dépenses de pensions se chiffrant à 1 018 M€ en 2019 (1 035 M€ en 2018, 1 044 M€ en 2017, 1 054 M€ en 2016), soit un taux de couverture des dépenses de pensions par le budget de l'État de 80% (79,6% en 2018, 78% en 2017, 77% en 2016).

En regard, contrairement aux années précédentes, le résultat de la branche a été excédentaire de 17,4 M€ en 2019 (déficit de 3 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2017).

*(1) : effectif moyen mensuel basé sur les lignes de services d'octobre 2018 à septembre 2019. Le mode de recensement des actifs a pu être affiné, grâce au détail des lignes de service.*

*(2) : directes et réversions*

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)</b>	<b>815 697 000</b>	<b>815 697 000</b>	<b>825 597 600</b>	<b>825 597 600</b>
Subventions pour charges de service public	10 674 000	10 674 000	10 674 026	10 674 026
Transferts	805 023 000	805 023 000	814 923 574	814 923 574
<b>Total</b>	<b>815 697 000</b>	<b>815 697 000</b>	<b>825 597 600</b>	<b>825 597 600</b>
Total des subventions pour charges de service public	10 674 000	10 674 000	10 674 026	10 674 026
Total des transferts	805 023 000	805 023 000	814 923 574	814 923 574

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	0	314	3	1	0	0
	0	307	3	0	0	0
	0	301	2	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>314</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>307</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>301</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

## PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	319	314
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
<b>Impact du schéma d'emplois 2019</b>	<b>-12</b>	<b>-13</b>
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
<b>Emplois sous plafond 2019 *</b>	<b>307</b>	<b>301</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-12	-13

La loi de finances initiale pour 2019 prévoyait 307 ETPT sous plafond.

Le plafond d'emploi a été respecté puisque l'exécution présente une consommation de 300,7 ETPT. Le schéma d'emploi réalisé en 2019 (-13 ETP) est plus important que prévu initialement (-12) en raison de vacance d'emplois.

Pour 2020, un objectif de 295 ETPT a été défini.

**FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS**

	Budget initial	Compte financier
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	45 000 000	40 405 000
<b>Total</b>	<b>45 000 000</b>	<b>40 405 000</b>

## OPÉRATEURS

## ENIM - ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

Le budget global de l'Enim, d'environ 1,55 Md€, traduit sa vocation de régime social multi-risques, même si les subventions versées par le programme 197 (subvention de fonctionnement de l'établissement et transferts de pensions) n'équilibrent le régime que sur la branche vieillesse, pour une dépense de 825 M€, et représentent près de la moitié des produits du régime. Les autres produits sont constitués de la subvention d'équilibre de la branche maladie (365,5 M€), des cotisations (138,3 M€), de la compensation généralisée vieillesse (75 M€), des compensations et transferts, etc. À noter que le programme 205 du budget général contribue également aux produits de l'Enim, s'agissant de compensations de charges patronales (tous risques) d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant d'environ 41 M€.

En dépenses, la branche vieillesse représente environ 2/3 du total des charges (pensions), et la maladie 1/3 des charges. S'agissant des dépenses de personnel, qui représentent 1,26 % des charges mais un enjeu primordial en gestion, la branche maladie représente à l'inverse environ 2/3 de ces dépenses, et la branche vieillesse 1/3, en raison du volume d'actes plus importants à traiter pour la maladie. La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'Enim, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une convention d'objectif et de gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La COG pour la période 2016-2020 porte des objectifs structurants tant en dépenses générales de fonctionnement (plafond d'emploi, masse salariale, dépenses de fonctionnement) que de qualité de service rendu à l'utilisateur.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P205 – Affaires maritimes</b>	<b>41 330</b>	<b>41 330</b>	<b>41 714</b>	<b>41 714</b>	<b>41 815</b>	<b>41 815</b>
Transferts	41 330	41 330	41 714	41 714	41 815	41 815
<b>P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</b>	<b>824 315</b>	<b>824 315</b>	<b>815 697</b>	<b>815 697</b>	<b>825 598</b>	<b>825 598</b>
Subventions pour charges de service public	11 133	11 133	10 674	10 674	10 674	10 674
Transferts	813 182	813 182	805 023	805 023	814 924	814 924
<b>Total</b>	<b>865 645</b>	<b>865 645</b>	<b>857 411</b>	<b>857 411</b>	<b>867 413</b>	<b>867 413</b>

Les transferts en provenance de l'État concernent :

- le programme 197 (régime spécial des marins) au titre des charges de pensions et de la subvention pour charges de service public ;
- le programme 205 (sécurité et affaires maritimes), pour la compensation par l'État d'exonérations de cotisations sociales.

En 2019, le programme 197 a versé à l'ENIM 814 923 574 € (contre 813 182 341 € en 2018) au titre des pensions, et 10 675 146 € ( 11 133 423 € en 2018) au titre de la subvention pour charges de service public de l'établissement. Le programme 205 a compensé 41 374 522 € de contributions sociales patronales à l'Enim au titre de l'année 2019 et 440 680 € au titre du solde de l'année 2018.

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OPÉRATEURS

En outre, les programmes 103 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats d'apprentissage) et 138 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats outre-mer) compensent des absences de recettes pour l'Enim, mais ces transferts transitent désormais par l'ACOSS et il n'y a pas de lien financier direct entre l'État et l'Enim. En conséquence, dans le tableau de compte de résultat figurant ci-dessous, les transferts provenant des programmes de l'État 103 et 138 ne sont pas intégrés dans la section des subventions de l'État.

## COMPTE FINANCIER 2019

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	19 926	19 418	Subventions de l'État	856 997	867 413
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>4 200</i>	<i>4 056</i>	– subventions pour charges de service public	10 674	10 674
			– crédits d'intervention( transfert)	846 323	856 739
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 021	11 991	Fiscalité affectée	45 000	40 405
Intervention (le cas échéant)	1 556 100	1 521 374	Autres subventions	441 852	442 483
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	31 800	33 727	Autres produits	235 700	219 974
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>31 800</i>	<i>33 727</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>28 500</i>	<i>34 495</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>1 589 047</b>	<b>1 552 783</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 579 549</b>	<b>1 570 275</b>
Résultat : bénéfice		17 492	Résultat : perte	9 498	
Total : équilibre du CR	1 589 047	1 570 275	Total : équilibre du CR	1 589 047	1 570 275

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	6 198		Capacité d'autofinancement		16 724
Investissements	6 694	2 734	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	105		Augmentation des dettes financières	105	
<b>Total des emplois</b>	<b>12 997</b>	<b>2 734</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>105</b>	<b>16 724</b>
Augmentation du fonds de roulement		13 990	Diminution du fonds de roulement	12 892	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat 2019 est en excédent, avec un bénéfice de 17,4 M€, porté par la branche vieillesse, ce qui représente 1 % du budget global de l'établissement y compris dépenses d'intervention.

Les dépenses d'intervention (pension et maladie) représentent 98 % du total des charges. Les subventions versées par l'État (programmes 197 et 205) représentent environ la moitié (55,7%) des produits. La subvention d'équilibre pour la branche maladie compense l'ensemble des charges constatées de la branche.

Les tableaux de compte de résultat et de financement abrégé incluent les charges et produits calculés, contrairement à la présentation des crédits par destination. Ces charges et produits calculés pour l'Enim sont les suivants en 2019.

- Charges calculées (33,7 M€) : correspondent essentiellement aux provisions sur les prestations (légal et extra-légales), créances douteuses, contentieux, fraudes, et aux dotations aux amortissements.
- Produits calculés (34,4 M€) : reprises sur provisions de l'une ou l'autre branche.

#### Détail des produits du compte de résultat de l'Enim

Subvention État (Subvention pour charges de service public)	- SCSP de l'Enim versée par le P197 (10,6 M€) (*)
Subvention État (Transferts)	- Transfert pour les pensions P197 (814,9 M€) - Transfert compensation exonération P205 (41 M€)
Fiscalité affectée	- CSG reversée par l'ACOSS (40 M€)
Autres subventions	- Contribution d'équilibre maladie (CNAM) (365,5 M€) - Compensation généralisée vieillesse (ACOSS) (75 M€) - Autres exonérations pour outre-mer (ACOSS) (8 M€) - Remboursements du Fonds de Solidarité Vieillesse (3 M€)
Autres produits	- Cotisations sociales (138,3 M€) - Autres (indus et contentieux) - Reprise de provision (produits calculés) (**)

(\*) : couvre entre un tiers et la moitié des charges de fonctionnement décaissables (charges de personnel et de fonctionnement général).

(\*\*) : fortes variations d'une année sur l'autre.

#### AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 926	19 926	19 418	19 418
Fonctionnement	9 172	9 321	8 285	8 014
Intervention	1 469 199	1 469 199	1 491 725	1 491 725
Investissement	6 279	6 694	3 228	2 738
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>1 504 576</b>	<b>1 505 140</b>	<b>1 522 655</b>	<b>1 521 895</b>
Dépenses de pensions civiles globales	4 200	4 200	4 056	4 056

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 474 472</b>	<b>1 535 725</b>
Subvention pour charges de service public	10 674	10 674
Autres financements de l'État	846 323	856 298
Fiscalité affectée	45 000	40 405
Autres financements publics	414 225	435 999
Recettes propres	158 250	192 349
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>1 474 472</b>	<b>1 535 725</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>13 831</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>30 668</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1 - Pensions de retraite des marins	6 858 6 602	3 157 2 817	3 236 2 725	1 037 072 1 030 001	1 037 072 1 030 001	2 161 1 097	2 304 931	1 049 248 1 040 517	1 049 470 1 040 259	
2 - Prévoyance des marins	13 068 12 816	6 015 5 468	6 085 5 289	432 127 491 418	432 127 491 418	4 118 2 130	4 390 1 807	455 328 511 832	455 670 511 330	
<b>Total</b>	<b>19 926 19 418</b>	<b>9 172 8 285</b>	<b>9 321 8 014</b>	<b>1 469 199 1 521 419</b>	<b>1 469 199 1 521 419</b>	<b>6 279 3 228</b>	<b>6 694 2 738</b>	<b>1 504 576 1 552 349</b>	<b>1 505 140 1 551 589</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>30 668</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>30 673</b>	<b>0</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>13 831</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	13 831
<b>Total des besoins</b>	<b>30 673</b>	<b>13 831</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>13 831</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>5</b>	<b>13 831</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>30 668</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 048	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	25 620	0
<b>Total des financements</b>	<b>30 673</b>	<b>13 831</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>317</b>	<b>310</b>	<b>303</b>
– sous plafond	314	307	301
– hors plafond	3	3	2
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La deuxième convention d'objectif et de gestion (COG) de l'Enim couvre la période 2016-2020 (2019 constitue la quatrième année de mise en œuvre). La maîtrise des coûts reste un objectif permanent ainsi que le respect de la trajectoire de diminution des effectifs. Le nombre d'ETPT sous plafond LFI, égal au montant de la COG, est en baisse : 307 ETPT en 2019 (ramené à 305 ETPT en cours de gestion, par relèvement de +2 ETPT pour les MAD hors plafond), contre 319 en 2018 (ramenés à 317 en COG). Au terme de l'année 2019, 300,7 ETPT ont effectivement été consommés, 2 ETPT hors plafond soit un niveau encore inférieur à la cible (307), compte tenu d'une mise en œuvre optimisée du schéma d'emplois



### PROGRAMME 195

---

#### RÉGIMES DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	52
Objectifs et indicateurs de performance	53
Présentation des crédits	56
Justification au premier euro	59

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marie CHANCHOLE

*Sous-directrice à la direction du budget*

Responsable du programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

### Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme « Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers » porte deux grands ensembles de dépense :

- les subventions qui visent à équilibrer financièrement un ensemble de régimes spéciaux de retraite qui ont pour caractéristique commune d'être fermés (c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucun nouvel affilié) et en rapide déclin démographique. Certains régimes comportent encore un petit effectif de cotisants, alors que d'autres sont quasiment éteints. Ces régimes étant en incapacité de se financer par eux-mêmes dans le cadre d'un fonctionnement en répartition, l'État leur verse, via ce programme budgétaire, des subventions qui traduisent l'expression de la solidarité nationale envers les bénéficiaires de ces différents régimes ;
- une subvention forfaitaire de 55 M€ au régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles.

L'ensemble de la dépense du programme s'est élevée à 1 305,1 M€ en 2019, après 1 376,8 M€ en 2018, soit une diminution de 71,7 M€ (-5,2%).

La diminution de la dépense s'explique principalement par la démographie des régimes : ainsi, le régime des Mines, qui représente 85 % du programme, a vu l'extinction de 14 828 pensions en 2019 contre 5 211 créations de pension, y compris pensions de réversion (soit une disparition nette de 9 617 pensions).

En contrepartie du financement par la solidarité nationale, l'État demande aux organismes chargés de la gestion de ces régimes une action efficace, réalisée à un coût maîtrisé, mesurée notamment au travers des indicateurs de performance du programme. En particulier, la signature en juin 2018 de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2018-2021 de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM) s'inscrit dans cette perspective et dans le respect de l'article 14 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Afin de mesurer et comparer les progrès réalisés, la méthodologie de la plupart de ces indicateurs a été uniformisée au sein de la mission « Régimes sociaux et de retraite ». Pour des régimes en déclin démographique, l'enjeu principal est en effet de maintenir et d'améliorer les indicateurs de gestion, dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires et de coûts fixes par nature difficilement pilotables.

L'analyse des résultats de ces indicateurs démontre l'atteinte des objectifs fixés en projet de loi de finances.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Optimiser la gestion des régimes

INDICATEUR 1.1

Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)

INDICATEUR 1.2

Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (caisse des mines)

INDICATEUR 1.3

Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (régime SEITA)

### OBJECTIF 2

#### Optimiser le taux de recouvrement

INDICATEUR 2.1

Taux de récupération des indus et trop versés

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Optimiser la gestion des régimes

#### INDICATEUR 1.1

##### Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Régime de retraite des mines	€	180	175	185	190	180	182
Régime SEITA	€	332	336,9	342,1	341,6	341,6	346,7

#### Commentaires techniques

Source des données : CANSSM et service gestionnaire de la Caisse des dépôts pour les mines, l'APC pour le régime de la SEITA.

Mode de calcul : montant des rémunérations versées à l'institution gestionnaire rapporté au nombre de dossiers de primo-liquidation de pension traités.

Régime de retraite des mines : l'indicateur rapporte les seuls coûts de personnel directement rattachés au processus de liquidation au nombre de primo liquidations.

Régime de retraite de la SEITA : le coût unitaire de la primo-liquidation en tant qu'acte de gestion est un des éléments du calcul global de la rémunération de l'APC qui repose sur un tarif par acte de gestion et intègre également les coûts de fonctionnement pour l'APC. L'indicateur repose donc sur un calcul de coût complet et non sur la présentation de la seule masse salariale. La progression du coût de primo-liquidation est donc celle du coût unitaire de l'acte de gestion fixé par l'APC, revalorisé chaque année en fonction de l'inflation prévisionnelle et ajusté en fin d'exercice sur la base du coût constaté.

#### INDICATEUR 1.2

##### Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (caisse des mines)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rémunération de la caisse des dépôts pour la fonction service de la prestation	M€	15	13,2	14,6	12,7	12,7	13,5
Masse des prestations servies	M€	1 430	1359	1315	1291	1299	1288
Ratio	c€	1,05	0,97	1,11	0,98	0,98	1,04

#### Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts

Mode de calcul : Cet indicateur rapporte le montant de la rémunération de la Caisse des Dépôts par la CANSSM au montant des prestations légales versées aux mineurs retraités.

Ce ratio ne prend pas en compte les prestations légales versées par la Caisse des dépôts aux agents statutaires de la CANSSM, qui font l'objet d'une rémunération forfaitaire.

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

Programme n° 195 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR 1.3****Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (régime SEITA)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rémunération de l'APC pour la gestion	€	268 020	268000	272000	271 000	265 160	282000
Masse des prestations servies	M€	156,8	151,6	146,5	146	146,8	144
Ratio	c€	0.17	0,17	0,19	0,185	0,18	0,19

**Commentaires techniques**Source des données : APCMode de calcul : cet indicateur rapporte la rémunération de l'APC qui correspond à la facture totale pour ce régime (y compris les charges directes) aux prestations servies qui correspondent aux seules prestations légales.**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le coût moyen d'une primo-liquidation augmente très légèrement dans le régime de la SEITA (gestion par l'APC), de +1,40%, tandis qu'il se stabilise dans le régime des mines (gestion par la Caisse des dépôts et consignations). S'agissant de l'acte de gestion le plus complexe du processus « retraite » qui mobilise un volant de moyens incompressibles (frais fixes), la tendance haussière du coût de la primo-liquidation est appelée à se confirmer à l'avenir. L'augmentation constatée ces dernières années demeure toutefois modérée.

S'agissant des frais de gestion, la part qu'ils représentent par rapport à la masse de prestations servies est relativement réduite pour les deux régimes.

**OBJECTIF 2****Optimiser le taux de recouvrement****INDICATEUR 2.1****Taux de récupération des indus et trop versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Régime de retraite des mines	%	101	97,9	99	99	91,6	99
Régime SEITA	%	93	92	95	92	93	95

**Commentaires techniques**Source des données : Caisse des dépôts, APCMode de calcul : Pour la Retraite des mines, les trop versés correspondent dans la majorité des cas, à des prestations servies postérieurement au décès du titulaire.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le cadre des mesures prises par les deux régimes afin de maîtriser leurs coûts de gestion, une sensibilisation sur le sujet du recouvrement des indus a permis d'améliorer le taux de recouvrement et le suivi des dossiers susceptibles de déboucher sur un recouvrement effectif. Ces éléments ont permis aux deux régimes d'améliorer leur taux de recouvrement au cours des dernières années. Le niveau atteint depuis quelques années est désormais plus difficile à dépasser, la dépense en gestion nécessaire pour y arriver étant susceptible de dépasser le gain financier attendu, particulièrement dans le cas de régimes en forte décroissance démographique.

**Régime des mines :** Le régime est caractérisé par une forte population de retraités résidant à l'étranger (19 %) pour lesquels le délai de connaissance des décès est plus long qu'en France. De plus, le nombre de décès enregistrés par le régime minier est supérieur à celui des admissions, le régime des mines étant un régime fermé depuis 2010, il est devenu un régime où les droits dérivés sont majoritaires.

Suite aux décès des titulaires de pensions de réversion, le recouvrement des trop perçus après décès s'avère plus complexe qu'auprès d'un titulaire de droit propre, faute de connaître les héritiers ou les tiers encaisseurs.

Dans ce contexte particulier propre au régime minier les opérations de recouvrement s'avèrent complexes et coûteuses surtout s'agissant de pensionnés résidant à l'étranger.

Les abandons de créances ou de remises de dettes sont soumises à l'approbation de l'agent comptable de la CANSSM. Celui-ci ne se prononçant pas sur les états d'abandons de créances présentés par le gestionnaire administratif, les comptes comptables ne peuvent être apurés, ce qui contribue à la dégradation de cet indicateur.

Le gestionnaire administratif a mis en place un plan d'action qui devrait permettre d'améliorer l'indicateur de référence. Pour contrer l'augmentation des trop perçus, une enquête d'existence est diligentée chaque année pour les résidents à l'étranger, et le versement de la pension est suspendu en cas « de non réponse », ce qui équivaut à la traiter selon la procédure de « présomption de décès ».

La mutualisation des contrôles d'existence, mise en place au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, va permettre de généraliser ces contrôles à la totalité des pensionnés résidant à l'étranger et pour l'ensemble des prestations de retraites.

### Régime de la SEITA :

Pour ce qui concerne la SEITA, le solde total des indus au 31 décembre 2018 s'élève à 87 200,63 € provisionnés à hauteur de 53 496,90 € (la méthodologie adoptée par l'APC conduit à ne pas provisionner les créances de l'année). La provision est constituée selon la méthode suivante : créances N provisionnées à 0 %, créances N-1 provisionnées à 50 %, créances N-X et antérieures provisionnées à 100 %. Le recouvrement des indus s'effectue généralement de manière échelonnée par prélèvement sur les échéances de la pension de réversion. Les indus constatés en fin d'année N dégradent mécaniquement le taux de recouvrement de l'exercice N.

## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 101 475 046 1 101 475 046	<b>1 101 475 046</b> <b>1 101 475 046</b>	1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA	146 914 555 147 387 488	<b>146 914 555</b> <b>147 387 488</b>	146 914 555
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 620 352 1 186 419	<b>1 620 352</b> <b>1 186 419</b>	1 620 352
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	140 000 101 000	<b>140 000</b> <b>101 000</b>	140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	<b>55 000 000</b> <b>55 000 000</b>	55 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	1 305 149 953	1 305 149 953	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 101 475 046 1 101 475 046	<b>1 101 475 046</b> <b>1 101 475 046</b>	1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA	146 914 555 147 387 488	<b>146 914 555</b> <b>147 387 488</b>	146 914 555
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 620 352 1 186 419	<b>1 620 352</b> <b>1 186 419</b>	1 620 352
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	140 000 101 000	<b>140 000</b> <b>101 000</b>	140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	<b>55 000 000</b> <b>55 000 000</b>	55 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	1 305 149 953	1 305 149 953	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	



## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 177 431 263 1 167 908 410	1 177 431 263	1 177 431 263 1 167 908 410
02 – Régime de retraite de la SEITA	153 348 211 152 000 000	153 348 211	153 348 211 152 000 000
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	2 138 042 1 765 565	2 138 042	2 138 042 1 765 565
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	170 000 140 000	170 000	170 000 140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000	55 000 000 55 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 388 087 516</b>	<b>1 388 087 516</b>	<b>1 388 087 516</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 376 813 975</b>		<b>1 376 813 975</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 177 431 263 1 167 908 410	1 177 431 263	1 177 431 263 1 167 908 410
02 – Régime de retraite de la SEITA	153 348 211 152 000 000	153 348 211	153 348 211 152 000 000
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	2 138 042 1 765 565	2 138 042	2 138 042 1 765 565
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	170 000 140 000	170 000	170 000 140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000	55 000 000 55 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 388 087 516</b>	<b>1 388 087 516</b>	<b>1 388 087 516</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 376 813 975</b>		<b>1 376 813 975</b>

## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>1 376 813 975</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 376 813 975</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>
Transferts aux ménages	20 000	15 000	11 000	20 000	15 000	11 000
Transferts aux autres collectivités	1 376 793 975	1 305 134 953	1 305 138 953	1 376 793 975	1 305 134 953	1 305 138 953
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 305 149 953</b>			<b>1 305 149 953</b>	
<b>Total*</b>	<b>1 376 813 975</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 376 813 975</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>

\* y.c. FdC et AdP

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046		1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA		146 914 555 147 387 488	146 914 555 147 387 488		146 914 555 147 387 488	146 914 555 147 387 488
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		1 620 352 1 186 419	1 620 352 1 186 419		1 620 352 1 186 419	1 620 352 1 186 419
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF		140 000 101 000	140 000 101 000		140 000 101 000	140 000 101 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000		55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>		<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		1 305 149 953	1 305 149 953		1 305 149 953	1 305 149 953
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>		<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

L'exécution 2019 du programme 195 s'élève à 1 305,1 M€, c'est-à-dire au niveau des crédits ouverts par la LFI 2019, soit un taux d'exécution de 100%. Aussi, l'évolution entre les deux exercices budgétaires 2018 et 2019 révèle une baisse des crédits de 71,7 M€. L'essentiel de cette baisse est imputable aux moindres besoins de financements du régime d'assurance vieillesse des mines.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 305 149 953	1 305 149 953	0	1 305 149 953	1 305 149 953
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>0</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>

Le programme 195 n'a pas fait l'objet d'amendement lors des débats parlementaires. Les montants de la LFI sont donc ceux du PLF 2019.

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**MODIFICATIONS DE MAQUETTE**

Aucune modification de la maquette n'a été réalisée en 2019.

**JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

L'exécution du programme 195 en 2019 s'est révélée conforme à la loi de finances initiale pour 2019.

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	39 154 499	39 154 499	0	39 154 499	39 154 499
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>39 154 499</b>	<b>39 154 499</b>	<b>0</b>	<b>39 154 499</b>	<b>39 154 499</b>

La mise en réserve initiale, de 3% sur les crédits ouverts du programme, s'est élevée à 39 154 499 €. Elle a été entièrement mobilisée afin de permettre le paiement des prestations du mois de décembre.

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>1 305 149 953</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>1 305 149 953</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>1 305 149 953</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>1 305 149 953</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 305 149 953</b>

#### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
	AE engagées en 2019 (E2) <b>1 305 149 953</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 305 149 953</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## Action 01

Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 101 475 046	<b>1 101 475 046</b>		1 101 475 046	<b>1 101 475 046</b>
Crédits de paiement		1 101 475 046	<b>1 101 475 046</b>		1 101 475 046	<b>1 101 475 046</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046
Transferts aux autres collectivités	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046
<b>Total</b>	<b>1 101 475 046</b>	<b>1 101 475 046</b>	<b>1 101 475 046</b>	<b>1 101 475 046</b>

La subvention versée en 2019 à la CANSSM pour le financement du régime d'assurance vieillesse des mines correspond au montant qui avait été budgété en loi de finances initiale pour 2019.

## Action 02

Régime de retraite de la SEITA

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		146 914 555	<b>146 914 555</b>		147 387 488	<b>147 387 488</b>
Crédits de paiement		146 914 555	<b>146 914 555</b>		147 387 488	<b>147 387 488</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	146 914 555	147 387 488	146 914 555	147 387 488
Transferts aux autres collectivités	146 914 555	147 387 488	146 914 555	147 387 488
<b>Total</b>	<b>146 914 555</b>	<b>147 387 488</b>	<b>146 914 555</b>	<b>147 387 488</b>

La subvention du programme 195 versée au régime de retraite de la SEITA a été supérieure de 472 933 € aux prévisions établies dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019. Cet écart s'explique principalement par une sous-estimation initiale de la pension moyenne versée aux bénéficiaires. Ce régime ne compte désormais plus aucun cotisant actif.

Au 31 décembre 2019, le régime comptait 7 633 retraités.

## Action 04

## Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 620 352	<b>1 620 352</b>		1 186 419	<b>1 186 419</b>
Crédits de paiement		1 620 352	<b>1 620 352</b>		1 186 419	<b>1 186 419</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 620 352	1 186 419	1 620 352	1 186 419
Transferts aux autres collectivités	1 620 352	1 186 419	1 620 352	1 186 419
<b>Total</b>	<b>1 620 352</b>	<b>1 186 419</b>	<b>1 620 352</b>	<b>1 186 419</b>

La subvention de l'État en 2019 versée au régime de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM), régime fermé et en extinction, qui ne réunissait plus que 73 bénéficiaires en décembre 2019, a été inférieure de 433 933 € aux prévisions du PLF 2019. Cet écart résulte d'une part, d'une baisse plus importante que prévue du nombre de pensionnés et, d'autre part, d'une réduction de la subvention attribuée à la caisse gestionnaire, en accord avec celle-ci, afin de réduire son fonds de roulement, trop important pour son activité.

Au regard du nombre d'affiliés en décroissance continue, la précision de la prévision (rapportée aux masses de pensions servies) est appelée à se dégrader à l'avenir.

## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## Action 07

## Versements liés à la liquidation de l'ORTF

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		140 000	140 000		101 000	101 000
Crédits de paiement		140 000	140 000		101 000	101 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	140 000	101 000	140 000	101 000
Transferts aux ménages	15 000	11 000	15 000	11 000
Transferts aux autres collectivités	125 000	90 000	125 000	90 000
<b>Total</b>	<b>140 000</b>	<b>101 000</b>	<b>140 000</b>	<b>101 000</b>

Au 31 décembre 2019, le régime fermé et en extinction de l'ORTF ne comptait plus que 52 pensionnés. La subvention, couvrant à la fois des allocations sur-complémentaires de retraite, des rentes d'accident du travail (versées par le Service des retraites de l'État - SRE) et les frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC), a été inférieure de 39 000 € aux prévisions établies dans le cadre du PLF 2019.

## Action 11

## Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		55 000 000	55 000 000		55 000 000	55 000 000
Crédits de paiement		55 000 000	55 000 000		55 000 000	55 000 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Transferts aux autres collectivités	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
<b>Total</b>	<b>55 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>55 000 000</b>

La subvention de l'État au régime complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles (RCO) a été fixée de façon forfaitaire à 55 millions d'euros dans la LFI 2019, comme les années précédentes. Elle a été exécutée sans écart par rapport à la programmation initiale.